



FACTURATION

Temps du midi

La Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure demande l'application d'une tarification pour la pause méridienne sur la période scolaire.

Un forfait de 15€ par an sera facturé dès la rentrée scolaire de 2021/2022 à chaque enfant fréquentant ce temps (ateliers / jeux libres sous surveillance).

Un avis de somme à payer vous sera adressé au plus tôt la 2^{ème} quinzaine d'octobre et sera à régler auprès du trésor public.

L'équipe de la Direction Enfance Jeunesse et les directeurs d'ALSH restent à votre écoute.



FACTURATION

Temps du midi

La Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure demande l'application d'une tarification pour la pause méridienne sur la période scolaire.

Un forfait de 15€ par an sera facturé dès la rentrée scolaire de 2021/2022 à chaque enfant fréquentant ce temps (ateliers / jeux libres sous surveillance).

Un avis de somme à payer vous sera adressé au plus tôt la 2^{ème} quinzaine d'octobre et sera à régler auprès du trésor public.

L'équipe de la Direction Enfance Jeunesse et les directeurs d'ALSH restent à votre écoute.